

DEMANDE DE CHANGEMENT DE PILIER OU D'ORIENTATION (à transmettre directement à votre faculté)

NE PAS REMPLIR CETTE PARTIE

Demande reçue le :

Collaborateur responsable du dossier :

Le présent formulaire est destiné uniquement aux étudiants-e-s actuellement immatriculés-e-s à l'Université de Neuchâtel qui souhaitent rester dans le même cursus, mais changer de pilier (FLSH) ou d'orientation (FSE).

Conformément à l'art. 24 al. 2 du RAUN (Règlement d'admission à l'Université de Neuchâtel), le changement ne peut intervenir « qu'à la fin d'un semestre, à l'exception du premier semestre d'études, cas échéant du premier semestre après le tronc commun, durant lequel le changement peut avoir lieu en tout temps. » Dans le cas d'une demande d'abandon d'un pilier, celle-ci sera prononcée uniquement à la fin du semestre si « l'étudiant [s'est] inscrit ou [s'il] devait s'inscrire à des examens, dont il ne peut ou n'aurait pu se retirer sans être en échec » (c.f. RAUN art. 35 al. 2).

Ce formulaire est disponible sur le portail « pour les étudiants » -> démarches administratives.

Nom Prénom

Date de naissance : N° matricule

Adresse : chez (c/o) Rue et N°

Code postal Localité Pays

Téléphone Portable

Pour les étudiant-e-s en Faculté des lettres et sciences humaines	Inscriptions actuelles	Inscriptions souhaitées
P1 : Pilier principal
P2 : Pilier principal
P3 : Pilier secondaire

Pour les étudiant-e-s des autres facultés	Inscription actuelle	Inscription souhaitée
Orientation

Avez-vous subi un échec définitif à l'UniNE ou dans une autre université ? oui non

Si oui : branche(s), nom de l'institution et date

Pour quand souhaitez-vous ce changement ? (semestre et année):

Lieu et date Signature

Excepté lors de l'inscription d'un pilier secondaire en FLSH, vous devez faire valider ce document par la faculté avant de le faire parvenir aux Immatriculations. La partie ci-dessous est réservée à cet effet.

Après examen des implications sur le cursus, la faculté confirme que le changement demandé peut être fait. Le pilier abandonné peut être prononcé par le Bureau des immatriculations :

immédiatement après la remise officielle des notes de la session de

La faculté fait également la remarque suivante :

Date Timbre et signature